

	Conseil du 7 juillet 2017	<i>Délibération</i>
	Direction générale Mobilité Direction du réseau transports urbains	<i>N° 2017-411</i>

Réseau métropolitain de transports urbains - Réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole) 2017 - Adaptations - Décision - Autorisation

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La délibération du 31 octobre 2014 a approuvé le choix de Keolis SA comme délégataire du service public de transports urbains sur l'ensemble du territoire de Bordeaux Métropole.

Par délibération du 12 juillet 2015 et du 08 juillet 2016, des modifications ont été apportées sur le réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole).

L'extension de la ligne C du tramway a été mise en service le 17 décembre 2016 à Blanquefort, suivie par une adaptation du réseau de bus le 19 décembre, adaptation validée par le Conseil métropolitain du 16 décembre 2016.

Pour cette année 2017, des réunions sectorielles ont eu lieu avec les communes pour poursuivre les optimisations du réseau mais aussi prendre en compte des projets métropolitains.

I – METHODOLOGIE

Des réunions sectorielles se sont déroulées les 14, et 15 février 2017 en présence des communes.

Ces premières réunions ont permis de faire un point sur le réseau en place, d'identifier les demandes éventuelles des communes qui souhaitaient améliorer l'offre sur certains secteurs et de présenter les évolutions liées aux enjeux métropolitains.

Un bilan global du réseau a été présenté (chiffres 2016) :

- trafic en hausse de 5,5% avec 140,6 M de voyages sur le périmètre TBM et 204 000 abonnés au réseau à fin 2016 ;
- progression de 8,6% des voyages Mobibus ;
- une évolution des emprunts Vcub de +4,4% ;
- 90% du trafic sur le tram et les Lianes ;
- 321 000 voyages sur le Batcub.

Ont aussi été présentés les bilans sur :

- les retours clients ;
- les travaux de la ligne D ;
- l'extension du tram C à Blanquefort ;
- le renfort des Lianes en heure de pointe et de la Corol 35 ;
- la desserte du stade Matmut Atlantique après 18 mois d'exploitation et pendant l'«Euro 2016 » ;
- le service Batcub suite à son évolution ;
- le service VCub.

Les évolutions suivantes, liées aux enjeux métropolitains, ont également été évoquées :

- les adaptations des fréquences tramway sur les antennes ;
- la desserte de l'Arena : tant en lien avec le parking que lors des évènements ;
- la Corol grand ouest, lien entre Pessac Bersol et le Haillan Rostand, via la zone aéroportuaire ;
- l'amélioration de l'offre en transports en commun en lien avec la gare Saint-Jean dans le cadre de la mise en service de la LGV (Ligne à grande vitesse) le 2 juillet 2017.

Dans chaque secteur, les adaptations antérieurement réalisées ont été analysées par le délégataire.

Suite à ces réunions, les communes ont pu exprimer leurs avis et leurs éventuels besoins, soit en réunion en mairie soit par courriers.

Après études et analyses, de nouvelles réunions sectorielles ont eu lieu les 6 et 7 avril, afin de valider certaines propositions.

II – LES ADAPTATIONS DES LIGNES DU RESEAU

1. Réseau de soirée :

- Pour les Tram A, B et C : prolongation de la circulation de minuit à 1h du matin, les jours fériés tombant les jeudis, vendredis et samedis.
- Pour les Lianes et Flexo de soirée : prolongation de la circulation de minuit à 1h du matin, les jours fériés tombant les jeudis, vendredis et samedis.

2. Réseau de jour :

- Tram A : les renforts en heure de pointe (activation des services partiels) sont prolongés jusqu'à fin du mois de mai.
Cette mesure a été effective dès le 2 mai 2017.
- Lianes 7 : les renforts en heure de pointe sont prolongés jusqu'à la fin du mois de mai.
Cette mesure a été effective dès le 2 mai 2017

III – AUTRES ADAPTATIONS DES LIGNES PAR SECTEUR

1. SECTEUR RIVE DROITE

- BORDEAUX :

- Ligne 80 : En vue de réduire le nombre de bus sur la rue du petit cardinal, la ligne est déviée par le boulevard Joliot Curie.

2. SECTEUR OUEST

- BORDEAUX/BRUGES (voir plan n°1) :
 - Lianes 7 et Lianes 15 : sur le secteur de Bordeaux Lac, il est proposé une simplification des itinéraires de ces Lianes.
Pour la Lianes 7 en direction du centre commercial : passage par l'avenue Laroque et les 40 journaux.
Pour la Lianes 15, en direction du centre commercial : passage direct par l'avenue Marcel Dassault.
Cette modification sera effective lorsque les arrêts de la Lianes 15 sur le boulevard Chaban-Delmas seront mis en service (travaux préalables à réaliser).
- BORDEAUX : modifications d'itinéraires
 - Lianes 4 : le passage par la rue François de Sourdis et le cours du maréchal Juin, en direction de Saint-Louis est entériné.
 - Lianes 5 : cette ligne emprunte à double sens l'avenue d'Eysines depuis le 13 mars 2017 : cet itinéraire est validé.
 - Ligne 26 : A l'horizon des travaux à venir sur la rue François de Sourdis, qui sera mise en sens unique, l'itinéraire de la ligne 26 est modifié par un passage sur les rues Belleville et Mie, en direction du quai de Brienne.
- LE BOUSCAT/BORDEAUX :
 - Citéis 46 : la fréquence de la ligne est renforcée en heure de pointe du matin avec 2 Allers Retours supplémentaires toute l'année en jours ouvrables.
- BRUGES : (voir plan n°2)
 - Ligne 73 : la zone de Fret sera desservie à tous les parcours à titre expérimental.
- MERIGNAC :
 - Lianes 11 : suite à une analyse des besoins, la desserte ponctuelle de l'Institut de maintenance aéronautique (IMA) a été réajustée.
 - Corol 34 : l'adaptation mise en service devant la Résidence pour personnes âgées (RPA) à titre expérimental le 25 avril 2016 est supprimée.
- PAREMPUYRE :
 - Spécifique 77 : son itinéraire est modifié par un passage sur la rue Vassivey au lieu de la rue Félix Jonc, non adaptée au passage des bus.

3. SECTEUR SUD

- BEGLES :

- Corol 36 : Pour faciliter l'accès au terminus Terres Neuves, l'itinéraire de la ligne est modifié par un passage sur la rue des Mimosas au lieu de la rue des marronniers.
- PESSAC :
 - Lianes 4 : sur le secteur de Magonty, il est acté une réduction de l'offre sur les horaires de frange de l'heure de pointe.
- TALENCE/BEGLES :
 - Citéis 43 : L'itinéraire vers Forum par la rue de Suzon est définitivement validé. Il est à noter que le dernier départ se fera à 19h30 (rajout d'1 A/R) au lieu de 19h.
- TALENCE : (plan n°5)
 - Ligne 20 : sur le secteur de la place Peylanne, il est proposé une modification de la ligne par les rue Zubieta et Bontemps. Cet itinéraire nécessite des travaux de voirie avant toute mise en service
- VILLENAVE d'ORNON : (voir plan n°3)
 - Citéis 89 : la ligne 89 devient Citéis 89. Un nouvel itinéraire est validé par les rues Gounouilhou et Colette Besson : celui-ci sera mis en place dès que des aménagements seront réalisés et que la rétrocession de la voirie sera effective. De plus, un renfort de l'offre à 30' toute la journée est acté.

4. PROGRAMME Vcub – année 2017

L'année 2017 privilégie les agrandissements de stations pour optimiser le fonctionnement du service avec une meilleure régulation des vélos en station.

7 agrandissements sont prévus :

- Mériadeck,
- République,
- Conservatoire,
- Place des Grands Hommes,
- Place Tartas (dans le cadre de son déplacement Place Dutertre),
- Dubreuil/Turenne,
- Bassins à Flots.

IV – ENJEUX METROPOLITAINS

1) LGV PARIS /BORDEAUX :

A partir du 2 juillet 2017, la liaison TGV (Train à grande vitesse) vers et depuis Paris, gagnera 1 heure sur le temps du trajet, connaîtra une augmentation d'environ 30% du nombre d'allers retours et bénéficiera de trains plus capacitaires. C'est pourquoi il est nécessaire d'accompagner l'arrivée progressive de ces nouveaux usagers et d'adapter l'offre du réseau TBM autour de la gare.

Il est proposé en 1^{er} lieu d'améliorer l'offre bus :

Lianes 1 : poser comme principe une cadence de passage qui ne soit jamais supérieure à 20'.

Cela nécessite la mise en place de renforts :

- avant 6h du matin et après 21h,
- le dimanche en hiver et en été,

- en jours ouvrables en été renforcé,
- la samedi en été.

Lignes 9 : poser comme principe une cadence de passage de 30' en moyenne le matin et en soirée.

Cela nécessite des renforts sur ces plages horaires.

Ces mesures sont effectives depuis le 02 juillet 2017.

L'offre du Tram C sera également adaptée dès l'arrivée de la LGV en fonction de l'évolution constatée de la fréquentation et donc des besoins. Une délibération sera présentée à la rentrée qui précisera les modalités mises en place et répondant convenablement à la demande.

2) Préfiguration de la COROL GRAND OUEST (voir plan n°4)

Dans le cadre de l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux inno campus (OIM BIC), le développement de la zone Vallée Créative se poursuit.

Lors du comité de pilotage du 13 juillet 2016, il a été proposé une ligne de bus entre l'aéroport et la cité de la photonique en attendant l'arrivée d'un bus performant conjointement à la mise en service de l'extension de la ligne A du tram à l'aéroport.

Dans cette optique, les adaptations suivantes sont apportées au Flexo 48 :

- terminus Pessac Bougnard, passage par l'avenue de Saige, la rue Gustave Eiffel, l'avenue du Haut-Lévêque, l'avenue de Kaolack pour reprendre l'itinéraire actuel de la ligne jusqu'au terminus à la station tram Haillan Rostand.
- la desserte en flexo est inchangée sur la partie nord de la ligne (Thalès, aéroport et ZI du phare) à laquelle se rajoute la desserte de la Cité de la photonique.

Les horaires et fréquences du Flexo 48 sont inchangés.

3) Sujets à revoir

- Adaptation des fréquences du tramway sur les antennes.
Une analyse plus approfondie sera réalisée dans le courant du dernier semestre 2017 pour permettre de proposer des adaptations pertinentes permettant d'optimiser l'offre du tramway.
- Desserte de l'ARENA Bordeaux Métropole :
 - *Desserte régulière du parking de l'«ARENA » :*
Il s'agit de proposer une desserte en Transports en commun (TC) aux utilisateurs du parking, hors événements se déroulant dans l' « ARENA ». Les propositions évoquées lors des réunions sectorielles nécessitent d'être approfondies et nécessitent notamment que soient établies les modalités de fonctionnement de ce parking.
 - *Desserte en TC lors des événements :*
Pour ce qui est de la desserte de l'ARENA, lors des événements, une desserte occasionnelle sera mise en place en fonction de l'affluence attendue :
 - 2 navettes bus en lien entre Stalingrad et la gare Saint-Jean, soit + 19 791 kms commerciaux.

Ce dispositif sera revu à l'horizon de l'ouverture du pont Jean-Jacques Bosc.

V – TRAVAUX

Lorsque les travaux ne sont pas achevés au moment de la mise en service des lignes ou encore que des travaux d'aménagement non liés au réseau interdisent le passage des bus, des itinéraires de substitution seront mis en place.

VI – PLANNING DE MISE EN ŒUVRE

Toutes les modifications seront mises en service aux horaires d'hiver, soit le lundi 28 août 2017 sauf exceptions citées précédemment.

VII – BILAN KILOMETRIQUE

En année pleine :

➤ Adaptations sectorielles

Pour le tramway :

- l'impact kilométrique est de + 8 443 kms commerciaux.

Pour les bus :

- l'impact kilométrique est de -8 696 kms commerciaux.

Ces estimations kilométriques sont basées sur le calendrier 2013 (à +ou – 0,5%).

L'impact estimé sur le forfait de charges sera de – 12 111 €₂₀₁₃ pour des recettes estimées à environ + 35 118 €₂₀₁₃.

➤ Autres évolutions

Pour les bus :

- l'impact kilométrique est de 172 508 Kms commerciaux.

Ces estimations kilométriques sont basées sur le calendrier 2013 (à +ou – 0,5%).

L'impact estimé sur le forfait de charges sera de + 731 092 €₂₀₁₃ pour des recettes estimées à environ + 77 891 €₂₀₁₃.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article 5217-2 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération n°2014/0595 du 31 octobre 2014 approuvant le choix de Keolis Bordeaux comme délégataire du service public de transport urbain sur l'ensemble du territoire de Bordeaux métropole,

VU les délibérations n°2015/0394 du 10 juillet 2015, n°2016-390 du 08 juillet 2016 et n°2016-744 du 16 décembre 2016 approuvant des modifications sur le réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole),

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'il y a lieu de procéder aux ajustements proposés lors du bilan du réseau afin d'optimiser l'offre de transport urbain et de répondre à de nouveaux enjeux métropolitains,

DECIDE

Article 1 : les modifications du réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole) sont approuvées.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : la dépense liée à l'exploitation du réseau TBM sera comprise dans la contribution forfaitaire versée tous les mois au délégataire et sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet, au budget annexe transport de l'exercice en cours, chapitre 011, compte 604.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur DUBOS, Madame TOURNEPICHE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2017

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 25 JUILLET 2017</p> <p>PUBLIÉ LE : 25 JUILLET 2017</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Christophe DUPRAT</p>
---	---